

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE

Ecole Primaire ELOIE

Commune : Eloie

Date Mardi 6 novembre 2018 Heure : 17h30

Lieu salle de réunion de la Mairie d'Eloie

Nom Prénom	Fonction	Présents	Excusés
Mme Marine CALCHERA	Enseignante	X	
Mme Nathalie BOILEAU	Enseignante	X	
Mme Christelle MIREY	Enseignante	X	
Mme Déborah MONNIN	Enseignante	X	
Mme Tiphaine SCHWEITZER	Enseignante	X	
Mme Seda SELEK	Enseignante		X
Mme Nathalie NARDON	Enseignante		X
M.Eric BLUME	IEN (Inspecteur de l'Education Nationale)	X	
M.Stéphane LAINE	DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)		X
M.Michel ORIEZ	Maire	X	
M. Dominique GASPARI	Adjoint aux affaires scolaires	X	
Mme Sophie LECERF	Parent élu titulaire	X	
Mme Eloïse PERRY	Parent élu titulaire	X	
M. Kévin NICLOSSE	Parent élu titulaire	X	
Mme Gaëlle BIELLMANN	Parent élu suppléant		X
Mme Magalie BIELLMANN	Parent élu suppléant	X	
Mme Julie MONTANARINI	Parent élu suppléant	X	
Mme Marina ALBIETZ	ATSEM		X

Ordre du jour :

I) Le fonctionnement de l'école

1. La présentation du rôle du conseil d'école.
2. Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves et des délégués de classe.
3. L'approbation du procès verbal du 3^{ième} conseil d'école 2017-2018
4. Le règlement intérieur pour l'année 2018-2019
5. La sécurité à l'école.
6. Les effectifs et la répartition des classes.
7. Les relations avec les parents et la charte des parents.
8. La charte de la Laïcité et l'autorisation du droit à l'image

II) Les projets pédagogiques de l'année 2018-2019

1. L'approbation du projet d'école.
2. Les évaluations nationales et le suivi des élèves.
3. La mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires
4. Les projets de l'école
5. La validation de la Coopérative scolaire.
6. L'association des parents d'élèves

III) L'école, la mairie et les parents.

1. Les travaux de l'été et à prévoir.
2. Le bilan numérique.
3. L'opération un fruit à la récréation
4. Questions diverses.

Contenus des échanges :

I) Le fonctionnement de l'école

1. La présentation du rôle du conseil d'école.

Mme CALCHERA, directrice de l'école, accueille les participants puis procède à un tour de table pour les présentations. Le conseil d'école remercie M. Eric BLUME, l'inspecteur de l'Education Nationale, de sa participation à la réunion. Les enseignantes Mme SELEK et Mme NARDON sont excusées, de même que le Délégué Départemental de l'Education Nationale, M. LAINE qui est retenu ce soir.

Le conseil d'école est composé du Directeur qui le préside, du Maire et ou de son représentant et du Conseiller municipal chargé des affaires scolaires, de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes et du Délégué Départemental de l'Education Nationale. De plus, l'ATSEM, les représentants des activités périscolaires, les personnels des réseaux d'aides spécialisées, le médecin scolaire

prendre part au conseil d'école de manière consultative. L'inspecteur de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions. Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances sans prendre part au débat. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il donne son avis concernant l'élaboration du projet d'école. Il présente aussi toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur la vie de celle-ci notamment sur :

- Les actions pédagogiques entreprises
- L'utilisation des moyens alloués à l'école
- Les activités périscolaires...etc.

Il est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école, les modalités de service de la garderie.

Il est informé sur l'organisation des aides spécialisées, des modalités de rencontres des parents avec les enseignantes.

Le conseil d'école siège 1 fois par trimestre. Il peut également être réuni à la demande du Directeur, du Maire ou de la moitié de ses membres.

Le procès-verbal du conseil d'école est signé par le Président et le secrétaire de séance. Il est conservé à l'école et transmis à ses membres par mail. Il est affiché sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

Mode de vote : à main levée

1 voix par enseignant → 3 voix

1 voix par parent titulaire → 3 voix

1 voix du maire

De plus, cette année nous accueillons 4 délégués de classe qui ont une voix consultative.

Calendrier des prochains conseils

Les deux prochains Conseil d'Ecole sont fixés aux dates du

- Mardi 12 mars 2019
- Mardi 18 juin 2019

2. Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves et des délégués de classe.

3. Les élections des Parents d'Elèves.

Les élections des représentants des Parents d'Elèves se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2018. Le vote s'est déroulé exclusivement par correspondance. Trois sièges étaient à pourvoir. Une seule liste constituée en association Schoola de 6 parents, s'est portée candidate.

Nous avons eues 92 votants sur 110 inscrits soit un taux de participation de 83,64%, 83 suffrages exprimés et 9 votes nuls ou blancs. Pour rappel, le taux de participation de 2017 était de 87,04%. Et en 2016 de 73%.

Ont été élus Madame LECERF, Madame PERRY et Monsieur NICLOSSE, comme étant les représentants de parents d'élèves titulaires et Madame BIELLMANN, Madame

BIELLMANN et Madame MONTANARINI comme les représentantes de parents d'élèves suppléants.

Le conseil d'école félicite et remercie pour leur engagement les 6 parents élus.

Les élections des délégués de classe.

Les élections des délégués de classe ont eu lieu le mardi 9 octobre 2018 dans la classe de CM1-CM2. Les élèves de cycle 3 devaient voter pour 4 délégués de classe. Avant les élections, les candidats ont dû gérer leur campagne électorale et préparer des discours. Les délégués de classe et d'école sont :

- Mlle BIELLMANN Fanny (CM2)
- Mlle LEHEC Kyara (CM2)
- M. PRUD'HON Benjamin (CM2)
- M. BEUGNET Matthieu (CM1)

4. L'approbation du procès verbal du 3^{ème} conseil d'école 2017-2018

Le procès- verbal du conseil d'école de juin 2017, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

5. Le règlement intérieur pour l'année 2018-2019

Le règlement intérieur a été établi en conformité au règlement départemental des écoles du Territoire de Belfort. Une modification majeure a été apportée au règlement intérieur concernant le téléphone portable. Conformément à la circulaire du 27 septembre 2018 circulaire n° 2018-114 du 26-9-2018, l'utilisation du téléphone portable est interdit.

Un rappel du règlement a été fait notamment sur le respect des horaires, de la sécurité avec la taille des foulards adaptés à la taille de l'enfant, des goûters.

Le règlement sera transmis aux familles en version papier. Il devra être lu avec les enfants et signé par les deux parents.

6. La sécurité à l'école.

Bilan exercice sécurité du jeudi 27 septembre.

L'ensemble des enseignantes et des élèves ont été mis au courant du jour et de l'heure (uniquement les enseignantes). L'école a procédé à l'évacuation en 1 minute 26 secondes. Il n'y a eu aucun souci. Il reste 2 exercices à faire pendant l'année.

Deux exercices PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) seront réalisés cette année. Il y aura un exercice intrusion et un exercice risque majeur.

Le conseil d'école rappelle que lors d'un exercice PPMS, les parents ne peuvent venir récupérer leurs enfants.

7. Les effectifs et la répartition des classes.

Nous avons 75 élèves répartis de la manière suivante :

- PS/MS/GS → 5/8/12 soit 25 élèves
- CP/CE1 → 5/11 soit 16 élèves
- CE2/CM1 → 13/3 soit 16 élèves

– CM1/CM2→ 4/14 soit 18 élèves

Les effectifs sont en baisses. Il a été rappelé le choix de la répartition pédagogique des CM1.

8. Les relations avec les parents et la Charte des parents.

Les parents peuvent communiquer avec les enseignantes par le biais du cahier rouge, cahier de liaison.

La Charte des parents a été présentée. Il a été rappelé l'importance de la co-éducation dans la scolarité de l'enfant et le fait que l'école avait besoin de l'implication de tous les parents pour aider au mieux tous les élèves.

9. La Charte de la Laïcité et l'autorisation du droit à l'image

Le droit à l'image existe et il doit être appliqué. Pour cela, une demande écrite doit être faite pour un enregistrement de voix, une photographie ou une exposition d'un travail d'un élève. Le formulaire doit préciser l'objet de la demande (voix, écrit, photographie), la durée d'utilisation et le public qui le reçoit (parents ou autre...). Il doit être signé par les deux parents. Une autorisation doit être demandée à chaque fois que cela est nécessaire.

L'équipe enseignante rappelle qu'il est interdit de filmer et de prendre des photographies des élèves pour les parents à la patinoire et en sortie scolaire.

La Charte de la Laïcité est rappelée. Elle sera distribuée au même moment que la Charte des parents et le règlement intérieur. Les parents seront invités à la signer.

II) Les projets pédagogiques de l'année 2018-2019

1. L'approbation du projet d'école.

Le projet d'école soumis au Conseil d'Ecole du mois de juin 2018 a été validé par l'Inspection Académique.

2. Les évaluations nationales et le suivi des élèves.

Evaluations nationales : CP CE1

Les évaluations ont été passées entre le 17 et le 28 septembre. Elles se composaient de 2 fichiers de français et 1 de mathématiques. L'objectif principal de ces évaluations est de donner des repères à l'enseignant pour aider les élèves à progresser.

A l'issue de la passation, Madame BOILEAU a saisi les réponses sur une application nationale sans correction de sa part. En retour, elle a reçu un profil pour chaque élève et plus globalement pour la classe. Les résultats ont été transmis aux parents.

Pour les CE1, aucun élève est en difficulté, quelques élèves fragiles notamment en dictée et en vitesse de lecture. En mathématiques, il y a 2 élèves fragiles et 1 élève avec un peu plus de difficultés. Tous ces élèves bénéficieront d'APC dès cette période.

Pour les CP : aucun élève est en difficulté en français. En mathématiques 2 élèves sont fragiles sur une compétence : celle-ci sera travaillée cette année.

Le LSU (livret scolaire unique)

Il sera complété trois fois dans l'année. Le LSU sera donné aux parents lors de rencontres avec l'enseignante soit au premier trimestre soit au deuxième. En maternelle, les cahiers de suivi des progrès seront remis aux familles à chaque période, voir chaque trimestre.

3. La mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

L'école doit offrir à tous les enfants des chances égales de réussite. Les élèves ayant des besoins identifiés par les enseignantes peuvent bénéficier des APC. Cette aide vise à remédier aux difficultés d'apprentissages (en français ou en mathématiques) avant qu'elles ne soient durablement installées, mais aussi d'anticiper des séances pour faciliter les apprentissages ou encore travailler un point du projet d'école. Tous les élèves peuvent donc être concernés.

Les APC sont mises en place par les enseignantes dans leur classe ou dans une autre classe de l'école. Elles ont lieu de 16h00 à 16h35 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les APC ont débuté le 24 septembre.

Cette année, une attention toute particulière est portée à la lecture pour l'ensemble des classes d'élémentaire. Pour la première période, l'équipe enseignante a décidé de mettre à l'honneur la lecture au CE1. Tous les élèves ont pu bénéficier d'un soutien pour la lecture fluence. De plus, les élèves du CE2 au CM2 en ont aussi pu profiter selon les besoins. A partir de la deuxième période, les élèves de la Maternelle bénéficient d'une prise en charge pour retravailler le graphisme. A partir de janvier, les élèves de CP bénéficieront d'APC en lecture.

4. Les projets de l'école

Lecture

La subvention de 150 euros par classe pour l'amélioration du fond littéraire permet d'acquérir des ouvrages variés pour la BCD.

Projet Ecole et cinéma

Participation de tous les élèves de C2 et 3 avec des projections adaptées à chaque cycle. Il s'agit d'initier chez les enfants une approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer, de former l'enfant spectateur par la découverte au cinéma des œuvres contemporaines et patrimoniales : Kirikou et la sorcière pour le C2 et Robin des bois pour le C3 (Film)

Nous assisterons à 3 séances Le 7 / 12 , 11/02 et le 5/04.

Le coût est de 7,5 € par enfant (2,50 par séance) plus le coût du transport. La première entrée est financée par la coopérative scolaire, la deuxième par les familles. Et une demande sera faite auprès des petites canailles pour la dernière. Le coût de chaque transport sera financé par la coopérative scolaire grâce à la subvention transport de la mairie environ 200 €.

Projet ASTEP

Les élèves de CM1-CM2 participent à un projet en partenariat avec l'UTBM. Des étudiants en dernière année d'école d'ingénieur soutiendront ces classes dans leur travail sur le mouvement et plus particulièrement sur les engrenages. La classe reçoit tous les lundis depuis le 5 novembre jusqu'aux vacances de Noël, 2 étudiants pendant 1h30 pour aborder les différents thèmes, apporter des connaissances spécifiques. De plus, ce projet a pour objectif de promouvoir les filières scientifiques.

Projet mise en œuvre du service sanitaire

Nous avons souhaité participer au service sanitaire. Nous sommes en attente de validation. Le but étant de promouvoir la santé à l'école et notamment l'alimentation. 2 journées entières.

Mme CALCHERA profite de ce thème pour faire un point sur la nouvelle circulaire concernant l'éducation à la sexualité qui a suscité de nombreux débats pour clarifier les choses.

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés. »

Il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ces questions font l'objet d'une intégration à l'ensemble des autres contenus d'enseignement et des opportunités apportées par la vie de classe.

Activité sportive : Natation

Le cycle de natation a lieu tous les jeudis de septembre à fin janvier pour les classes élémentaires : 16 séances pour les CP-CE1, 8 séances pour les CE2-M1 et 8 séances pour les CM1-CM2.

Activités de glisse : Patinage

Les élèves de GS-CP-CE1 participeront à partir du 4 mars 2018 et pour 6 séances à des séances de patinage.

Projet citoyen : Le centenaire de la première guerre.

Les classes de maternelle et de CP-CE1, dans le cadre de la liaison GS-CP, ont fabriqué un tableau où sera affiché leurs productions d'arts plastiques (les bleuets). Concernant le cycle 3, il a accueilli les archives municipales de Belfort qui sont venues présenter des lettres de poilus. Puis les élèves ont fabriqué des crayons, des enveloppes et des pensées. De plus, dans le cadre d'une liaison CP-CE1 et CM1-CM2, les élèves de cycles 3 ont interviewé les CE1 sur les commémorations et la première guerre, ce qui donnera lieu à des écrits. Enfin, bien évidemment toutes les classes chanteront la Marseillaise lors des commémorations.

Projet Contes

Les classes de maternelle et de CP-CE1, dans le cadre de la liaison GS-CP, ont choisi le thème des contes. Ce projet se fera à travers la lecture d'album et la participation à un projet artistique académique.

5. La validation de la Coopérative scolaire.

Le bilan a été réalisé par Madame Nathalie BOILEAU et vérifié par Mme Marine CALCHERA directrice et Mme Mélodie LAMBERT parent d'élève que nous remercions.

Les recettes de la coopérative proviennent des subventions de la mairie, de la participation volontaire des familles, des ventes de calendriers, sapins, photos de classe, étiquettes, de l'association « les p'tites canailles » (sur demande). Les dépenses sont relatives à l'achat des objets précédemment cités, aux transports, sorties, achats de livres pour la BCD, matériel de fonctionnement (fabrication d'objets, réalisations plastiques...). Le solde à ce jour est de 2737, 27 euros dont 1400 euros de subventions mairie (800 pour les transports, 600 pour la BCD) et 626 euros de participation volontaire des familles.

6. L'association des parents d'élèves

L'équipe enseignante souhaite remercier l'Association « Les p'tites canailles d'ELOIE » pour son investissement tout au long de l'année, qui nous permet d'organiser des sorties à moindre coût.

III) L'école, la mairie et les parents.

1. Les travaux de l'été

La classe de maternelle a entièrement été refaite cet été. L'enseignante remercie le Maire pour les travaux, qui lui permettent de travailler dans un espace agréable.

2. Le bilan numérique.

Cette année, le Grand Belfort a équipé l'école d'un robot qui permettra aux élèves de travailler les compétences des programmes liées à la programmation. Ce robot se compose d'un tapis, d'une barre de programmation et d'une souris.

3. L'opération un fruit à la récréation

L'action « un fruit à la récré » est reconduite cette année, une fois par mois. Un fruit de saison issu de l'agriculture biologique est donc distribué à chaque élève le premier jeudi de chaque mois.

4. Questions diverses.

Question des enseignantes

La directrice demande s'il serait possible d'avoir une malle pour les exercices PPMS. Monsieur le Maire donne son accord. La directrice lui transmettra la taille demandée.

Questions des élèves :

→ **Un fruit par semaine.**

M. GASPARI informe les élèves que la Mairie a souhaité privilégier la qualité des fruits à la quantité. Cependant, si l'école souhaite commander des fruits ou des légumes sur une semaine précise, cela est tout à fait possible.

→ **Etudier la possibilité de faire la récréation dans la salle de motricité**

L'équipe enseignante informe les élèves que cela n'est pas possible pour des raisons de sécurité. La salle ne permet pas d'accueillir deux ou quatre classes pour faire les récréations dans les meilleures conditions.

→ **Participer au choix des repas**

Cela paraît compliquer, étant donné que le menu est établi avec une diététicienne et le traiteur.

→ **Avoir des jeux fixes dans la cour**

L'équipe enseignante informe les élèves que si des jeux sont installés, les élèves ne pourront pas courir comme ils le souhaiteraient. Les élèves délégués choisissent de garder la cour comme elle est.

→ **Participer pendant la garderie aux décorations de Noël**

Monsieur le Maire n'est pas opposé à la demande des élèves. Il doit demander à l'association qui s'en occupe, si cela est possible.

→ **Avoir des stores sur les velux de la salle de motricité.**

L'équipe enseignante va surveiller la température de la salle. La décision est reportée ultérieurement.

Questions parents

→ **Etudier la possibilité de dédoubler les effectifs et donc systématiser 2 services à la cantine**

Deux services ont été mis en place à la cantine lorsque le nombre de pensionnaires étaient supérieur à 36 élèves. En effet la cantine n'est pas adaptée pour plus de 36 élèves. Les délégués de classe et les parents d'élèves ont demandé s'il était possible de faire 2 services afin de permettre la prise d'un déjeuner dans le calme. La Mairie est d'accord pour essayer sur une semaine, le dédoublement des effectifs, au mois de décembre.

→ **Rendre possible l'accès à une salle dédiée aux devoirs - de 16h à 17h - sur inscription préalable par les parents**

Il s'agirait de mettre en place une étude surveillée et non dirigée. Ce dispositif permettrait aux élèves dont les parents ont décidé, de faire leurs devoirs dans une salle réservée. L'étude serait ouverte aux enfants du CE1 au CM2 qui sont inscrits à la garderie. Elle se déroulerait le lundi et jeudi soir dans la salle de classe des CM1-CM2 de 16h15 à 17h. Après un sondage,

les parents d'élèves élus et la Mairie vont travailler sur un projet conjoint pour la mise en place, dès le mois de janvier.

→ **Mettre à l'étude un accueil type centre de loisirs, à la journée, les mercredis**

Monsieur le Maire est d'accord pour étudier la question. Les parents proposent de réaliser un sondage.

→ **La garderie du mercredi matin sera-t-elle maintenue cette année ?**

La garderie du mercredi matin est maintenue pour toute l'année scolaire.

→ **Lien concernant l'avancée des démarches pour la création d'un RPI**

Il a été rappelé que l'école est une école à trois classes. A la rentrée 2019, l'école ne bénéficiera plus du maintien de la quatrième classe.

Monsieur le Maire et Monsieur GASPARI font la liste des démarches qui ont été faites.

- Rencontre avec le Maire d'OFFEMONT

Dans le cadre d'un projet de RPI, la Mairie s'est rapproché de la commune d'OFFEMONT. La rencontre qui a eu lieu, n'a pas abouti sur une réponse favorable.

- Rencontre avec la Maire de VALDOIE

Toujours dans le cadre d'un projet de RPI, le Maire a obtenu une rencontre avec la mairie de Valdoie qui a abouti sur un refus de s'associer en RPI avec la commune d'ELOIE.

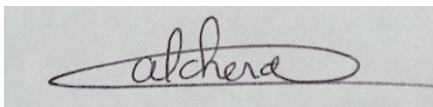
- Rencontre avec le Maire de SERMAMAGNY

Une rencontre avec le Maire et une visite de l'école de la commune a été faite. Pour le moment, il n'y a aucune réponse. La commune de Sermamagny pourrait se décider après un conseil, le mardi 13 novembre 2018 .

Heure début de la réunion : 17h35. Heure fin de la réunion : 20h15.

Fait à ELOIE le Jeudi 15 novembre 2018

La Directrice,
Président(e) du Conseil d'École :
Mme Marine CALCHERA



Le Secrétaire de Séance,
Mme Déborah MONNIN

